# AR Prefecture 063-200070761-20251001-2025\_CDP\_089-AR Reçu le 01/10/2025 AMBERT LIVRAD()IS

#### **COMMANDE PUBLIQUE**

## **AVENANT N°1 AU MARCHÉ PUBLIC**

#### A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ 15 AVENUE DU 11 NOVEMBRE 63600 AMBERT SIRET : 200 070 761 00016

#### B - Identification du titulaire du marché

#### SAS SOCIÉTÉ NOUVELLE L'ÉBÈNE 25 BIS RUE DES RIBES 63170 AUBIÈRES

#### C - Objet du marché

☑ Objet du marché public : travaux pour le réaménagement de la Maison de l'Enfance à Arlanc – Lot n°2 : menuiseries intérieures ;

2 Référence : 2025-EJE-201;

2 Date de notification: 29/06/2025;

Montant initial du marché:

Montant HT: 13 343,18 €

■ Taux de la TVA: 20%

Montant TTC: 16 011,82 €

AVENANT N°1 2024-ADG-201L3 Page: 1 / 4

#### AR Prefecture

#### D - Objet de l'avenant.

Reçu le 01/10/2025

Modifications introduites par le présent avenant :

- Modification n°1 : retrait d'un ensemble de menuiserie

- Modification n°2 : retrait d'un bloc porte

- Modification n°3: ajout d'un bloc porte compris chambranle

- Modification n°4: protection bas de porte en SPM

- Modification n°5 : dépose / repose bloc

- Montant HT : - 2 722,76 €

- Montant HT : - 1000,25 €

- Montant HT: + 1082,15€

- Montant HT: + 286,27 €

- Montant HT : + 477,75 €

#### Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché :

□ NON

⊠ oui

#### Montant de l'avenant :

■ Taux de la TVA: 20 %

Montant HT: - 1304,30 €

Montant TTC: - 1 565,16 €

#### Nouveau montant provisoire du marché public :

Taux de la TVA : 20 %

Montant HT: 12 038,88 €

Montant TTC : 14 446,65 €

AVENANT N°1 Page: 2 / 4

F	E - Signature du titulaire du marché AR eçu le 01/10/2025		
	Nom, prenom et qualite du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

AR Prefecture

## F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A:	, le		
	Signatu	ıre	

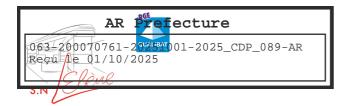
AVENANT N°1 Page: 3 / 4

<sup>(\*)</sup> Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

0 G -2NG	ntification de l'avenant au titulaire
Reçu le	01/10/2025
En	oac de remise sentre résépiceé :
Le titul	aire signera la formule ci-dessous :
	« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »
	A, le
	Signature du titulaire,
<b>■</b> En	cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :
	dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)
■ En	cas de notification par voie électronique :
(Indique	er la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

AR Prefecture

AVENANT N°1 Page: 4 / 4



#### SOCIETE NOUVELLE L'EBENE

25 bis rue des Ribes

63170 AUBIERE

#### MENUISERIE - AGENCEMENT - MOBILIER

#### Avenant n° D-252604 du 28/07/2025

Chantier : Réaménagement de la maison de l'enfance

Travaux : Lot 02 Menuiseries intérieures

# COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ

15 avenue du 11 Novembre

**63600 AMBERT** 

N°	Désignation	Qté	U	PUHT	Montant H.T
1	Travaux modificatifs				-1 304,30
1.1	Ensemble menuisé intérieur - Poste 3.1.1.1	-1	U	2722,76	-2722,76
1.2	BLOC PORTE 1 VTL, DIM 0.93 X 2.04 HT, 2 OCULUS, JOINT ANTI PINCE DOIGS, SERRURE A CANON,	-1	U	1000,25	-1 000,25
1.3	DEPOSE / REPOSE	1	U	477,75	477,75
1.4	BLOC PORTE 1 VTL, DIM 0.93 X 2.04 HT, 2 OCULUS, JOINT ANTI PINCE DOIGS, SERRURE A CANON, COMPRIS CHAMBRANLE	1	U	1 082,15	1 082,15
1.5	PROTECTION BAS DE PORTE EN SPM COMME EXISTANT (3 PORTES RECTO VERSO)	3	U	286,27	858,81

-Devis (EUR)		
Total H.T		-1304,30
TVA		-260,86
Total T.T.C		-1 565,16
% TVA	Base	Total TVA
20,00	-1 304,30	-260,86

Validité du devis : **28/10/2025** Mode de règlement : Virement

Conditions de règlement : IBAN FR76 1680 7003 2637 3763 3021 501

**CCBPRFRPPGRE** 

Délai de règlement : Règlement à 30 jours fin de mois

Signature Entreprise

#### Devis n° D-252604

Signature précédée de la mention "lu et approuvé".

#### Conditions générales

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40€ - Pas d'escompte en cas de paiement anticipé

Conformément au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, des pénalités de retard égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement seront facturés en cas de retard de paiement

Assurance décennale obligatoire n° AL 204 029 souscrite auprès de GENERALI - 4 bd de la sous-préfecture - 63500 ISSOIRE